

L'ARS Occitanie dévoile le déploiement progressif concernant le nouveau dispositif pour les patients des zones prioritaires



L'ARS Occitanie dévoile le déploiement progressif concernant le nouveau dispositif pour les patients des zones prioritaires

Dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux, les premières consultations assurées par des médecins solidaires sont désormais accessibles aux habitants de zones prioritaires identifiées dans les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne, l'Hérault et le Tarn (Communauté de communes Haut Languedoc). Ce dispositif de solidarité entre médecins se déploie progressivement en Occitanie avec la préparation active de consultations complémentaires très prochainement dans le département du Gard. Face aux déserts médicaux, il n'y a pas de fatalité. Les solutions se construisent sur le terrain avec les acteurs de proximité, pour accéder à un médecin près de chez soi, partout en Occitanie.

Pendant toute la période estivale, les équipes de l'ARS Occitanie, les élus et les médecins des 28 territoires prioritaires identifiés en Occitanie, se sont activement mobilisés pour rechercher toutes les solutions à déployer en vue d'organiser localement des consultations assurées par des médecins solidaires et volontaires pour venir y assurer ces renforts en faveur de l'accès aux soins des habitants de ces intercommunalités. Au cas par cas, ces solutions ont permis d'identifier à la fois des lieux potentiels de consultation, les équipements nécessaires mais aussi les modes d'hébergement nécessaires à l'accueil de ces médecins en renfort solidaire.

Une solidarité territoriale entre médecins qui se concrétise sur le terrain

Les premiers médecins solidaires se sont portés volontaires en s'inscrivant sur la plateforme nationale dédiée (Solidarité entre médecins en Occitanie : je veux participer). Cette plateforme recense les volontaires et leurs disponibilités territoriales pour ces missions ponctuelles d'exercice solidaire. En Occitanie, la mobilisation de médecins solidaires a permis d'organiser et de proposer dès maintenant les premiers créneaux de consultation au service des habitants des zones prioritaires concernées, et en priorité pour les patients qui ne bénéficient plus actuellement d'un médecin traitant.

Des rendez-vous médicaux solidaires à Riscle (32), Castelnau-Magnoac (65) et Montaigu-de-Quercy (82)

Pour les patients, des rendez-vous sont d'ores et déjà ouverts pour des consultations médicales solidaires organisées à partir du 13 octobre au Cabinet médical de Riscle dans le Gers (1 médecin volontaire en renfort solidaire) et à la Maison de santé de Castelnau-Magnoac dans les Hautes-Pyrénées (3 médecins volontaires en renfort solidaire). D'autres rendez-vous sont accessibles à la Maison de santé de Montaigu-de-Quercy à partir du 27 octobre (1 médecin volontaire en renfort solidaire)

De nouvelles consultations seront accessibles très prochainement dans le Gard et le Gers

Très prochainement, des consultations solidaires seront également assurées dans le Gard. Les conditions techniques nécessaires à ces nouvelles consultations médicales sont en préparation à la Maison de santé du Vigan (Gard) avec le renfort de 5 médecins solidaires et volontaires. Dans le Gers, 2 autres médecins sont également volontaires pour assurer des consultations solidaires au cabinet médical de Marciac et au centre de santé départemental de Plaisance.

En pratique pour prendre rendez-vous :

Pour prendre rendez-vous près de chez soi et pour suivre le déploiement progressif de ce nouveau dispositif département par département en Occitanie, le site de l'ARS Occitanie propose un accès direct aux plannings des consultations solidaires déjà opérationnelles : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/un-medecin-pres-dechez-vous-0>

Pour les patients, ces consultations solidaires sont facturées sans dépassement d'honoraires. Le jour du rendez-vous, il est nécessaire de présenter sa carte Vitale comme la prise en charge de toute autre consultation médicale. Un médecin volontaire qui participe à ces consultations solidaires peut également devenir un nouveau médecin traitant pour les patients accueillis en consultation.